

Inscription HTC 2026



Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

N° de téléphone : _____

J'ai lu et j'accepte les conditions générale ci-dessous:
(obligatoire pour validé l'inscription)

Veillez envoyer ce formulaire à cet adresse mail :

horsestrail.combremont@gmail.com

Chaque accompagnant paiera CHF 10.- le repas

Nombre de places limitées !!!

Dernier délai d'inscription le **5 août 2026**

L'inscription sera validée dès réception du paiement

HTC
Route d'Estavayer 9
1537 Champtauroz
IBAN:
CH56 0076 8300 1722 8900 0

Les présentes conditions générales définissent les modalités d'inscription et de participation du Horsestrail. Toute inscription implique leur acceptation sans réserve. En s'inscrivant au Horsestrail, le participant confirme avoir lu et accepté les présentes conditions générales.

1. Inscription

L'inscription au Horsestrail est ferme et définitive dès réception du paiement. Toute inscription est personnelle et non transférable sans l'accord de l'organisateur.

2. Responsabilité et sécurité

Les participants prennent part à l'événement sous leur propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, maladie, blessure, vol ou dommage matériel. Le port de la bombe est conseillé mais pas obligatoire. Des secouristes et une maréchale-ferrante sont présents à titre de soutien uniquement.

3. Conditions météorologiques

L'événement a lieu par tous les temps. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de conditions météo défavorables, sauf si l'organisateur décide d'annuler pour des raisons de sécurité.

4. Annulation par l'organisateur

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou modifier l'événement en cas de force majeure, de conditions extrêmes ou de problèmes de sécurité. Aucune indemnité supplémentaire ne pourra être réclamée.

5. Annulation par le participant

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit (email : horsestrail.combremont@gmail.com). Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de blessure ou maladie du cavalier (certificat médical) ou du cheval (certificat vétérinaire/ maréchal) jusqu'au 4 septembre 2026. Passé ce délai, une retenue administrative sera appliquée.

5.1 Cas particulier – accompagnant d'un participant

Dans le cas où un participant inscrit ne peut pas prendre part à l'événement pour des raisons médicales ou vétérinaire dûment justifiées, son accompagnant direct inscrit conjointement peut bénéficier d'un remboursement partiel.

